



Heures supplementaire et changement des horaire obliger ou pas

Par **mumu68**, le **07/03/2013** à **18:20**

bonjours,

je travail dans un commerce depuis 10 ans et j'aimerais savoir si mon patron a le droit de changer les horaires du jour au lendemain, et a t'il le droit d'imploser des heures supplementaire. c'est ce que j'ai le droit d'accpter les nouveaux horaires.

combien de temps dois avoir les horaire a l'avance

maintenant mon patron ma mise dans le rayon poissonnerie alors je mon contrat est caissière..

faut 'il qui me fassent a nouveau contrat.

pourrais je avoir le texte de loi qui le prouve merci d'avance et bonne soirée a tous

a bientôt

Par **P.M.**, le **07/03/2013** à **19:19**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes à temps plein ou partiel et il convendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable...

Par **mumu68**, le **07/03/2013** à **19:44**

excuce moi je suis a temps plein 35 heures et la conventaire alimentaire merci

Par **P.M.**, le **07/03/2013** à **20:51**

Il faudrait indiquer l'intitulé exact de la Convention Collective à défaut de son numéro...

Par **mumu68**, le **08/03/2013** à **07:11**

bonjours la convention collective nationale du commerce a predominance alimentaire
merci et bonne journee

Par **P.M.**, le **08/03/2013** à **09:33**

Bonjour,

[citation]Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, les entreprises doivent **afficher 1 semaine à l'avance les horaires de travail**. Cet affichage doit préciser la composition nominative de chaque équipe ou les horaires individuels.[/citation]

Ce texte est extrait de l'[art. 5.3 de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire...](#)

L'employeur ne peut pas modifier sans votre accord un élément essentiel du contrat de travail et normalement la qualification en est une, il aurait donc dû vous proposer un avenant...

Par ailleurs, il faudrait voir si la rémunération actuelle correspond à vos fonctions suivant la classification et les salaires conventionnels minima...

Par **mumu68**, le **10/03/2013** à **00:25**

un grand merci pour cette reponse, bonne journee